

SEGPA-EREA INDISPENSABLES AUX ÉLÈVES LES PLUS FRAGILES



Les structures d'enseignement adapté (Section d'enseignement général et professionnel adapté - SEGPA et Établissement régional d'enseignement adapté - EREA) accueillent près de 88 000 élèves. Leur principale mission est d'aider les élèves en très grandes difficultés scolaires persistantes malgré la mise en place d'actions de prévention, d'aide et de soutien. Ces dernières années, ces structures sont remises en cause par de multiples facteurs : les suppressions de postes de professeurs des écoles-éducateur en EREA, la réduction du nombre de places offertes en SEGPA, l'augmentation des classes à double niveau, la suppression de classes de 6^e SEGPA accompagnée d'un tarissement des orientations en 6^e SEGPA, la baisse des départs en formation spécialisée et le nombre important de directions de SEGPA vacantes.



Les SEGPA et EREA participent à la réussite scolaire et aident des élèves à se mobiliser sur un projet scolaire et pré-professionnel, évitant ainsi les risques de décrochage et permettant le développement de la citoyenneté.

Ces structures permettent à la grande majorité des élèves qui ont accumulé d'importants retards scolaires d'accéder

à un diplôme professionnel (CAP ou BAC Pro). L'enseignement adapté ne peut être remis en cause, il est nécessaire de maintenir des structures complètes, de la 6^e à la 3^e, avec des personnels formés. Les élèves inscrits dans les classes de la SEGPA participent à la vie et aux activités de l'établissement, comme les autres collégiens.



LES PROPOSITIONS DU SNUIPP-FSU



Le maintien des structures à quatre divisions en SEGPA, de 15 élèves maximum sans cours à double niveau.

Le maintien de l'orientation des élèves en fin de CM2.

La relance des départs en formation spécialisée à la hauteur des besoins dans tous les départements.

Le renforcement des internats éducatifs d'EREA avec le maintien des PE éducateurs.

La création de SEGPA afin d'en permettre l'accès à tout élève orienté vers ces structures.

Des temps de concertation reconnus, comme le sont les heures de coordination et de synthèse.